

JEAN-PIERRE SUEUR

« FPT, statut de l'élu, intercommunalité, mes dossiers ne sont pas enlisés »

Reçu récemment par Jean-Pierre Sueur, Michel Giraud, président de l'Association des maires de France, lui a déclaré qu'aujourd'hui la première préoccupation des maires est la fonction publique territoriale. C'est aussi le premier dossier cité par le secrétaire d'Etat dans ses priorités. Mais il annonce aussi sa ferme volonté de sortir rapidement le statut de l'élu. Quant à la loi sur l'administration territoriale, il affirme que la discussion se poursuit : « C'est une loi qui, par sa nature, ne se prête pas à la précipitation. »

Quils sont les dossiers que vous entendez traiter en priorité ?
Il y a trois dossiers prioritaires. Premièrement, la fonction publique territoriale. Il faut finir la publication des filières et trouver une solution au problème des indemnités.

Les collectivités locales n'est pas seulement la réalité des villes. Je suis aussi le ministre des villages et j'y tiens beaucoup.

Le dossier de la fonction publique territoriale est en plein dans l'actualité. Les policiers municipaux manifestent. Les person-

nalités incontestablement, me semble-t-il, un progrès par rapport au premier texte. Il faut revenir au problème de fond auquel nous sommes confrontés. La loi de 1984 est fondée sur la parité entre les fonctions publiques. Et il est clair que la multiplication des dispositifs au sein de diverses collectivités pourrait poser de gros problèmes entre leurs agents, d'une part, et entre les agents de ces collectivités et ceux de l'Etat, d'autre part.

Mais, en même temps, je crois que si on interprète la loi, du 28 novembre 1990, de manière trop stricte ou trop ponctualiste, on prive les collectivités de la souplesse à laquelle elles aspirent. Il faut donc concilier le principe de la parité avec une nécessaire souplesse.

Par ailleurs, en ce qui concerne la construction statutaire, nous allons avancer rapidement sur la filière sanitaire et sociale. La concertation va s'engager en juillet. J'ai rencontré les représentants des pouvoirs municipaux et je leur ai fait part de dispositions indicatives qui constituent, je crois, un pas non négligeable, en attendant la concertation sur la filière, qui aura lieu cet été.

Nous parlerons également avec eux, en liaison étroite avec Philippe Marchand, de la préparation de la loi sur la sécurité intérieure.

En dehors de ces problèmes d'actualité, êtes-vous de ceux qui pensent qu'il faut reprendre totalement et sur le fond le statut de la fonction publique territoriale ?

Je vais prendre des initiatives pour qu'il soit procédé conformément à ce que souhaitent un certain nombre de parlementaires, à une remise à plat de certains aspects du statut. En tant que maire, je suis attaché à ce qu'on puisse payer correctement les agents des collectivités. Il serait désastreux que les collectivités ne puissent pas, pour des raisons financières, accueillir les compétences qui leur sont nécessaires. Mais, en même temps, il faut être attaché au bon équilibre entre les fonctions publiques, suite de quoi il y aura des problèmes en train. Mon objectif est de trouver le bon équilibre entre la parité, la cohérence d'ensemble ou système et les espaces de liberté, d'initiative et de souplesse qui sont, eux aussi, nécessaires. Ce que je dis ne convient pas peut-être à nos défenseurs acharnés à une rigueur égal-

itariste, ni aux partisans de la liberté totale, donnée à chaque collectivité pour payer ses agents. Je ne suis pour ma part adepte ni de l'une ni de l'autre solution.

Vous classez le statut de l'élu dans vos dossiers prioritaires. Vous n'êtes pas le premier ministre à le déclarer et pourtant le serpent de mer n'a toujours pas émergé...

J'ai la volonté très ferme de faire en sorte que ce texte sorte rapidement. J'ai reçu les associations d'états et l'arbitrage sur le texte se poursuit. Nous travaillons beaucoup. Le dossier n'est pas enlisé, il avance. M^{me} Edith Cresson a cité cette question parmi les priorités du gouvernement dans le discours qu'elle a prononcé devant l'Assemblée nationale après sa nomination.

Le principal problème est financier. Il y a également la question de la fiscalisation des indemnités qui n'est pas facile. Fiscaliser est une idée simple, et, je crois, bien acceptée. Seulement, si la mise en place du statut se traduit pour un certain nombre d'états, notamment ceux des petites communes, par une diminution nette de leurs indemnités, cela ne serait pas acceptable. Il faut donc trouver une solution réaliste. De la même manière, il faut absolument que ce texte soit une occasion de morasser les indemnités. Entre les respons-

Statut de l'élu :

« Il ne faut pas que sa mise en place se traduise pour un certain nombre d'états, notamment ceux des petites communes, par une diminution nette de leurs indemnités. »

les départements, il existe de grandes disparités qui ne sont aucunement justifiées par la différence de travail d'un conseiller général ou d'un conseiller régional par rapport à un autre.

Je crois qu'il faut prendre en compte les situations réelles : je pense à des actions qui effectuent des journées. Il est plus facile de trouver dans des assemblées élues des re-

présentés ou des fonctionnaires que des jeunes, des artisans, des commerçants ou des cadres du secteur privé. Faute de dispositions concrètes, c'est l'égalité d'accès aux fonctions électives qui, peu à peu, sera mise en cause.

Mais, en même temps, je suis attaché à l'idée que les fonctions électives doivent continuer de ressortir du bénévolat. Il faut prendre en compte les contraintes, mais il ne faut, en aucun cas, aboutir à une fonctionnarisation ou à une pseudo-salaire de l'élu.

Vous troisième dossier c'est la loi sur l'administration territoriale qui paraît un peu enlisée au Sénat.

Elle n'est pas enlisée. Le débat a été intéressant au Sénat, même s'il y a eu des désaccords importants entre ce dernier et le gouvernement. La discussion se poursuivra normalement... C'est une loi qui, par sa nature, ne se prête pas à la précipitation.

Michel Rocard et Pierre Joxe avaient déclaré à plusieurs reprises qu'il ne saurait, dans leur esprit, être question de 49-3 sur ce texte. L'accueil gouvernemental se sent-il lié par cet engagement ?

Tous les dispositifs prévus par la Constitution restent à la disposition du gouvernement, mais l'état d'esprit, qui est le nôtre, est que ce texte doit aller au terme de la procédure parlementaire.

Aller au bout de la procédure parlementaire, cela signifie que l'adoption ne pourra avoir lieu à cette session ?

Oui, mais cela ne me paraît pas scandaleux. Il faut que le Parlement délibère dans de bonnes conditions.

Je rappelle que, en matière d'intercommunalité, ce projet de loi ne supprime rien de ce qui existe, et qu'il offre aux communes des possibilités nouvelles de coopération. J'ai entendu ici ou là le mot de contrainte. Il n'y en a aucune. Les procédures de création des communautés de communes et des communautés de villes sont exactement les mêmes que celles qui donnent naissance aux SIVOM et aux districts.

J'attache de l'importance à ces nouvelles formes de coopération parce qu'elles sont conçues pour que les collectivités jouent un rôle accru en matière de développement économique, mais aussi culturel, sportif, etc., ainsi que dans l'aménagement du territoire. Il s'agit de passer à la nouvelle étape de la coopération intercommunale, qui dépasse la gestion d'équipements communs, pour permettre de développer des stratégies, notamment dans le domaine économique.

Il y a dans le projet de loi des incitations fiscales fortes pour des formes de coopération nouvelles qui ne reposent pas sur la contrainte et préservent l'existence et les libertés des communes. Finalement, »

Un entretien réalisé par Marie-Christine de Montecier

Il y a, deuxièmement, le statut de l'élu, qu'on attend depuis longtemps. Et il y a, troisièmement, le dossier de l'intercommunalité. Il faut, à ce sujet, achever l'examen de la loi d'orientation sur l'administration territoriale.

Plus généralement, au-delà de ces problèmes sectoriels, l'important, pour moi, c'est la dynamique des collectivités locales. Je souhaite faire comprendre combien les collectivités locales dans ce pays sont des acteurs essentiels pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, dans ce gouvernement, a été confié à Michel Delebarre qui est aussi chargé de la ville. Comment concevez-vous l'articulation du travail entre vos deux départements ministériels ?

Michel Delebarre est un ami de longue date. Nous travaillerons ensemble sur de nombreux dossiers, puisque, pour réussir la politique de la ville et celle de l'aménagement du territoire, la mobilisation des collectivités locales, de leurs élus et de leurs personnels est essentielle.

Indépendamment de vos rapports personnels avec le ministre de la ville, comment peut-on justifier l'existence d'un secrétariat d'Etat aux collectivités locales, dépendant du ministère de l'Intérieur, parallèlement à celle du ministère de la Ville ?

Il y a un grand nombre de dossiers spécifiques aux collectivités locales, qui concernent leurs compétences, leurs élus, leurs personnels, et qui justifient pleinement ce poste. S'il a été recréé c'est que la nécessité s'en faisait sentir. Philippe Marchand le souhaitait. Et l'ensemble des associations d'états et des syndicats de personnes m'ont fait part de leur satisfaction d'avoir un interlocuteur spécifique.

neils sanitaires et sociaux s'agissent. Et le problème du régime indemnitaire est brûlant. Où en êtes-vous ?

Pour ce qui est des primes, vous savez que, quand je suis arrivé ici, il y avait un projet de décret arbitre. Ce projet a suscité beaucoup de critiques à la fois de la part des élus et

Fonction publique territoriale :

« Il serait désastreux que les collectivités ne puissent pas, pour des raisons financières, accueillir les compétences qui leur sont nécessaires. »

de la part des fonctionnaires. Voyant cela, j'ai décidé de suspendre son examen. Ce faisant, j'ai pris un risque parce que cela impliquait pour moi une obligation de résultat. Et je n'étais pas sûr de pouvoir obtenir un meilleur arbitrage.

La nouvelle mouture comprend des améliorations sensibles pour certaines catégories. Et surtout, elle pose le principe de la création d'une enveloppe, d'un volume financier, dont l'affectation sera décidée par les assemblées délibérantes. C'est quelque chose d'assez neuf, puisqu'on a choisi d'interpréter globalement la parité entre les fonctions publiques. Pour simplifier, on a globalisé un certain nombre de primes des fonctionnaires de l'Etat pour déterminer cette enveloppe. Et les fonctionnaires des collectivités territoriales pourront se voir appliquer un régime indemnitaire qui, pour une part, sera fixé dans le décret, et, pour une autre part, sera à l'appréciation des collectivités. Ce système

■ cette loi tire la leçon du large échec des tentatives de fusion qui ont eu lieu par le passé.

Parmi les dossiers que vous avez trouvés en arrivant, il en est un que vous n'avez pas cité parmi vos priorités, mais auquel, en tant que maire et député, vous vous étiez déjà intéressé, c'est celui de la réforme des pompes funèbres. Un dossier qui, lui aussi, est en passe de tourner au serpent de mer. Avez-vous l'intention de le faire émerger ? C'est un dossier important. Je crois que le *statu quo* est impossible. Le rapport des trois inspections générales, publié il y a plusieurs mois, est accablant pour la situation actuelle. On vit trop souvent dans une situation de pseudomonopole qui cache une concurrence faussée, une absence de transparence sur la formation des prix et, par conséquent, des disparités très fortes, qui portent préjudice au citoyen. Il faut revoir le système. Selon quelles orientations ? Il est peut-être prématuré de le dire. Dans ma commune, j'ai préféré

Intercommunalité :
« Le projet de loi sur l'administration territoriale ne supprime rien en matière d'intercommunalité. Il offre des possibilités nouvelles de coopération. »

une vraie concurrence à un faux monopole. De façon plus générale, je crois qu'il faut, bien entendu, que les régies puissent subsister. Il faut que l'on trouve une issue à la situation actuelle dans laquelle un pseudo-monopole peut co-exister avec une concurrence partielle et dans laquelle laquelle peut violer le monopole sans être sanctionné par aucune juridiction.

La pluralité d'entreprises sur la même aire géographique se rencontre déjà dans un certain nombre d'endroits. Il faut en tirer les conséquences. Plusieurs formules juridiques sont envisageables : liberté totale, multiconcession... Je ne veux pas déjà trancher. De toute manière, il me paraît absolument nécessaire qu'il y ait une procédure plus rigoureuse d'agrément des entreprises. Il faut aussi certainement un dispositif d'établissement des prix plus transparent.

Dans ma commune, j'ai mis fin au monopole, mais, en même temps, j'ai fait réaliser un document qui est à la disposition de toutes les familles et qui expose l'ensemble des procédures. Par ailleurs, j'ai demandé aux entreprises des devis types qui peuvent être

consultés à la mairie. Il faut penser aux citoyens qui sont tous appelés à être placés devant ces situations, à un moment où ils sont particulièrement vulnérables, et qui doivent donc être protégés.

Elu à Orléans, vous êtes le premier maire de grande ville à occuper ces fonctions. Que vous apporte cette expérience ? Je suis député, depuis dix ans, d'une circonscription mi-rurale,

mi-urbaine, bien à l'image de ce pays.

Cette expérience m'a amené à bien connaître les problèmes des petites communes et, en même temps, ceux des quartiers d'une grande ville.

J'ai été conseiller régional pendant cinq ans, j'ai été conseiller municipal d'opposition pendant six ans et je pense que cette expérience est utile. Je suis maire depuis deux ans, je suis président d'une Sivom, qui compte dix-huit communes et

250 000 habitants, d'un office HLM, qui gère 10 000 logements, et d'une agence d'urbanisme.

Je suis maire d'une grande ville mais je ne serai pas le secrétaire d'Etat des grandes villes. Je suis le secrétaire d'Etat de toutes les collectivités locales. Je veux travailler avec tout le monde dans un esprit de dialogue et en m'efforçant d'être tolérant et concret.

Mon expérience est une expérience singulière, comme

celles de tous mes prédécesseurs. Elle n'a pas vocation à être généralisée, mais elle est utile : ce sont finalement les mêmes problèmes que je traite dans ma commune et au ministère, même si je les vois d'un point de vue différent.

Je suis en train de recruter des cadres pour ma mairie, et je comprends les difficultés qu'il y a à recruter un certain type de personnel, puisque je les vis. Mais il est clair que ce serait sans doute une erreur, dans

une telle fonction, que de ne raisonner que par rapport à son expérience singulière.

Les collectivités locales sont l'une des richesses de ce pays. On dit quelquefois qu'il y a trop de communes.

Mais, au lieu de parler négativement, on devrait parler positivement. Les 500 000 élus locaux sont les meilleurs acteurs de l'aménagement du territoire, de la décentralisation.

C'est un atout considérable pour notre pays. ■